



CSSCT du 29 mars 2024

Lors de la dernière réunion de la CSSCT du 29 mars 2024 la commission a procédé au vote du règlement intérieur de cette dernière.

Pour que la santé et la sécurité de tous les salariés soit en première ligne des débats et que les problèmes si attendants soient traités au plus vite, **la CGT forte de ses propositions, a obtenue deux réunions de plus** par an soit une tous les deux mois, au lieu des quatre par an légal, ainsi que deux inspections commune de plus par an soit là aussi une tous les deux mois.

Nous avons aussi, fait préciser plusieurs termes concernant entre autre, les délais, afin que chaque problème soit résolu au plus vite.

La santé et la sécurité de chaque salarié est au cœur de nos préoccupations, nous invitons donc chaque salarié rencontrant des problèmes à se rapprocher de la CGT qui œuvrera toujours pour ces derniers.

La CGT

Le 04 avril 2024.